CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE QUARTIER

7 QUARTIERS
de la Ville de Troyes

LES ENGAGEMENTS
des Conseillers de quartier

- **Agir** pour et dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants.
- **Développer** les valeurs de la République et le contrat d'engagement républicain.
- **Respecter** la liberté de parole dans les débats du Conseil et contribuer à la sérénité dans les échanges.
- **Respecter** les libertés individuelles et les principes de non-discrimination.
- **S'interdire** toute forme de prosélytisme sur le plan politique, syndical ou religieux.
- **Participer** assidûment aux réunions
- **Partager** les informations publiques avec les habitants et acteurs du quartier.

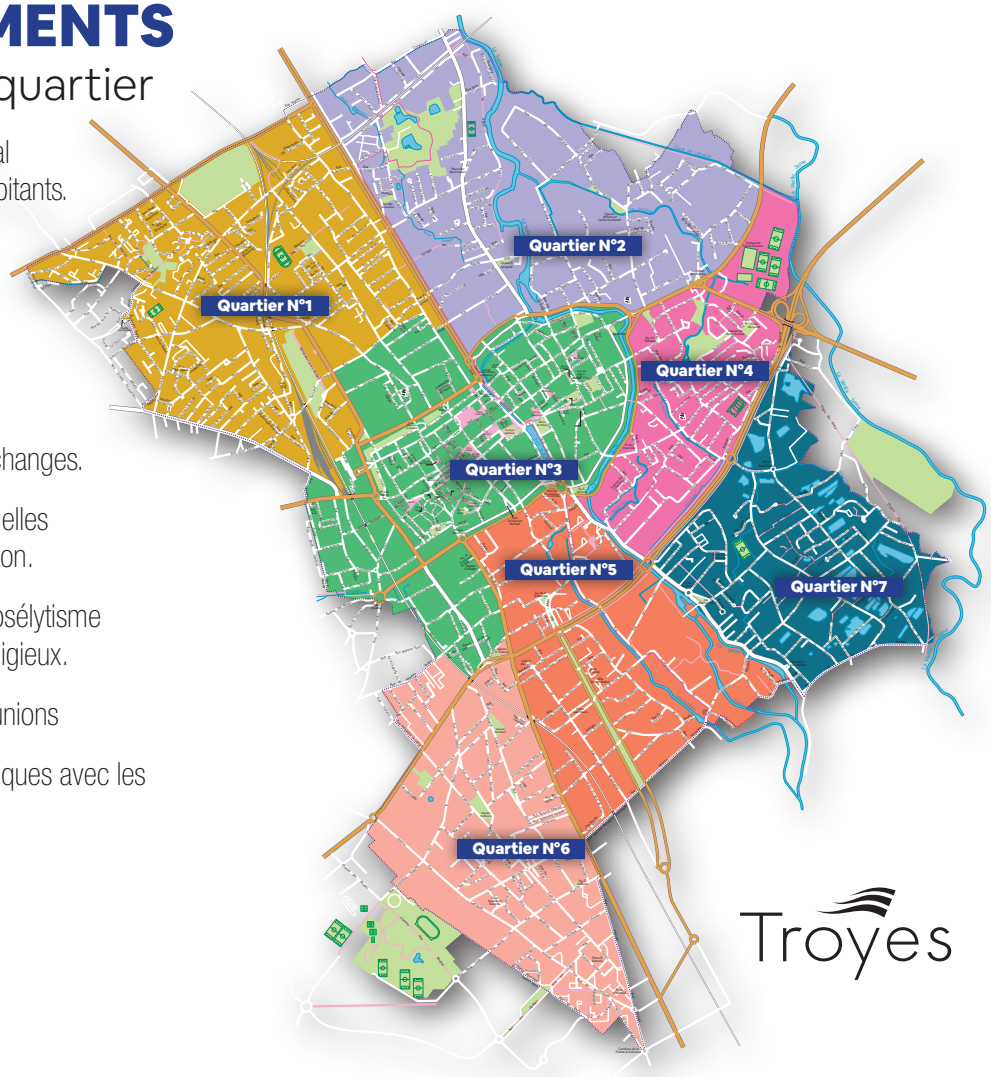

Troyes

09336 - Création, réalisation et impression : Ville de Troyes - Ne pas jeter sur la voie publique.

Troyes

Mieux Vivre Ma Ville
Quartier par Quartier

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE QUARTIER

CANDIDATURE
APPEL AU VOLONTARIAT

CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE QUARTIER

Des lieux pour dialoguer et agir près de chez vous

Qui peut participer ?

Les Conseils économiques et sociaux de quartier sont ouverts à toute personne majeure, habitante du quartier, ainsi que celles et ceux qui y travaillent ou y mènent des actions : commerçants, artisans, associations, centres sociaux, clubs sportifs, etc. Aucune compétence particulière n'est demandée, seulement l'envie d'agir pour son quartier.

Quel est le rôle du conseiller ?

La Ville réaffirme sa volonté de consultation continue des habitants en impliquant les Conseillers dans l'avenir de la Collectivité.

- **Favoriser** l'écoute, l'expression, le dialogue et le développement des liens sociaux dans le quartier,
- **Être force de proposition** et faire émerger des solutions collectives, préventives et pérennes,
- **Porter la parole** des habitants et des acteurs du territoire auprès du Conseil de quartier et encourager les initiatives collectives et individuelles,
- **Améliorer** le cadre de vie des habitants,
- **Mettre en synergie** différents acteurs et partenaires du territoire de la ville en favorisant les collaborations et les échanges avec les institutions, les acteurs économiques, le tissu associatif et les forces vives plus largement.

Qui siège ?

Chaque conseil compte 15 membres maximum :

5 élus :
l'adjoint au maire du quartier (président) et 4 conseillers municipaux

10 membres maximum : habitants et forces vives
Des habitants majeurs, avec le souci de la parité, de la diversité d'âges et de la représentation de tout le quartier

Des acteurs du quartier : économie, social et solidarité, santé et éducation, culture et sport

DEVENEZ CONSEILLER

de votre quartier

Civilité* : ☐ Mme ☐ M

Nom* : .....

Prénom* : .....

Adresse* : .....

Téléphone* : .....

Adresse mail : .....

(renseignements obligatoires)*

Suis volontaire pour devenir Conseiller du quartier

☐ N°1 ☐ N°2
☐ N°3 ☐ N°4
☐ N°5 ☐ N°6 ☐ N°7

☐ Habitant ☐ Professionnel ☐ Association

Motivation et engagement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Troyes, le :.....

Signature :

Coupon-réponse à renvoyer
avant le 15 novembre 2026 (délai de rigueur)
à la Direction Vie quotidienne Espace Audiffred
1, rue de la Tour - 10000 Troyes
ou dans l'une des maisons de quartier de la Ville
ou par mail à *vie.quotidienne@ville-troyes.fr*